

**Bureau de la Commission médicale  
d'établissement (CME)  
de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP)**

Réunion du mercredi 27 novembre 2013  
16h30-19h30, salle des instances (Victoria)

**Présents bureau de la CME**

P <sup>r</sup> René	ADAM	P <sup>r</sup> Jacques	DURANTEAU
P <sup>r</sup> Thierry	BEGUE	D <sup>r</sup> Alain	FAYE
D <sup>r</sup> Guy	BENOIT	P <sup>r</sup> Noël	GARABEDIAN
P <sup>r</sup> Loïc	CAPRON	D <sup>r</sup> Anne	GERVAIS
P <sup>r</sup> Jean-Claude	CAREL	P <sup>r</sup> Philippe	GRENIER
P <sup>r</sup> Pierre	CARLI	P <sup>r</sup> Bertrand	GUIDET
P <sup>r</sup> Béatrice	CRICKX	P <sup>r</sup> Paul	LEGMANN
D <sup>r</sup> Nicolas	DANTCHEV	P <sup>r</sup> Jean	MANTZ
D <sup>r</sup> Patrick	DASSIER	P <sup>r</sup> Philippe	RUSZNIEWSKI
P <sup>r</sup> Marc	DELPECH	P <sup>r</sup> Guy	SEBAG
D <sup>r</sup> Michel	DRU	P <sup>r</sup> Michel	ZERAH

**Présents DMA (direction médico-administrative)**

M. Alexandre	BARNA	M <sup>me</sup> Florence	LALARDRIE
M <sup>me</sup> Sylvia	BRETON	M <sup>me</sup> Isabelle	PLANTEC
M. Jean-Michel	DIEBOLT	M <sup>me</sup> Sophie	TERQUEM
M. Jérôme	HUBIN		

**Invités**

M <sup>me</sup> Sophie	ALBERT	M. Christian	POIMBŒUF
M <sup>me</sup> Nadia	BENZEKRI	M <sup>me</sup> Catherine	RAVIER
P <sup>r</sup> Jean-Yves	FAGON	P <sup>r</sup> Jean-Hugues	TROUVIN
P <sup>r</sup> Loïc	GUILLEVIN		

**Actualités de la CME (P<sup>r</sup> Loïc CAPRON)**

- Le Conseil des ministres du mercredi 13 novembre a mis fin aux fonctions de M<sup>me</sup> Mireille FAUGERE et nommé M. Martin HIRSCH directeur général de l'AP-HP. Ce changement devrait faciliter la résolution des problèmes médicaux, économiques et politiques posés par l'Hôtel-Dieu ; la CME sera vigilante sur le respect des motions qu'elle a votées sur la restructuration de cet hôpital ([10 juillet 2012](#)) et sur la transformation de ses urgences ([13 novembre 2012](#) et [10 septembre 2013](#)). Plus généralement, le changement de directeur général peut aussi annoncer de nouveaux choix sur des orientations majeures de notre établissement :
  - priorités respectives qu'il convient d'attribuer à l'efficacité budgétaire et au projet médical, dont les deux premiers ressorts sont 1. la qualité et sécurité des soins, et les conditions d'accueil et de prise en charge des patients, et 2. l'attachement académique à l'enseignement et à la recherche ;
  - favoriser ou non les restructurations pour une utilisation optimale de nos ressources ;
  - part des décisions laissée à l'initiative des groupes hospitaliers, et maintien de l'unicité de l'AP-HP appuyée sur son administration centrale ;
  - confirmation ou révision des modalités de gouvernance médico-administrative dont la direction générale et le président de la CME sont convenus en novembre 2012.
- M. HIRSCH sera présent à la CME le 10 décembre, avec un temps de parole et d'échange en ouverture de séance (*v. infra*).
- Le changement de directeur général met fin au mandat des quatre membres nommés du directoire : deux administratifs (qui sont aujourd'hui M<sup>me</sup> Carine CHEVRIER, directrice des finances, et M. Jean-Michel DIEBOLT, directeur médico-administratif) et deux médecins (les P<sup>s</sup> Noël GARABEDIAN et Bertrand GUIDET). Dans les prochains jours, ces membres seront renouvelés ou remplacés, selon les modalités établies par les lois et règlements en vigueur. Le directoire devrait recommencer à siéger dans sa nouvelle configuration le 17 décembre prochain.

- Les 20 groupes de travail pour la réflexion sur le plan stratégiques 2015-2019 se réunissent depuis le mois de septembre. Le 14 novembre, un séminaire a fait un point d'étape sur leur état d'avancement. Le [programme](#) et les [résumés des exposés](#) en sont disponibles sur notre site internet. Un autre séminaire doit avoir lieu en janvier 2014 pour conclure cette première phase de conception du plan.

## **Ordre du jour de la CME du 10 décembre 2013**

### ***Échange avec le directeur général de l'AP-HP, M. Martin HIRSCH***

M. HIRSCH fera notamment par à la CME de l'état de ses réflexions sur le présent et l'avenir de l'Hôtel-Dieu.

### ***Informations communiquées par le président et la vice-présidente de la CME (P' Loïc CAPRON, D' Anne GERVAIS)***

La CME sera informée sur les actualités des deux prochaines semaines.

### ***Avis sur le « contrat socle » du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre l'agence régionale de santé d'Île-de-France (ARSIF) et l'AP-HP (M<sup>me</sup> Florence LALARDRIE)***

Le CPOM détermine les orientations stratégiques de l'AP-HP sur la base du projet régional de santé (PRS) et du schéma régional d'organisation des soins (SROS). Notre futur plan stratégique devra s'accorder avec le CPOM, qui comprend deux parties : 1. un « contrat socle », qui dresse l'état des lieux des autorisations et des reconnaissances d'activité, ainsi que du financement des missions d'intérêt général (MIG) ; il doit être signé avant fin décembre 2013 ; 2. des avenants, qui seront signés à la fin du 1<sup>e</sup> semestre 2014 et qui porteront sur les engagements réciproques de l'ARSIF et de l'AP-HP pour la mise en œuvre du PRS et du SROS. M<sup>me</sup> LALARDRIE présentera en **cinq minutes** le « contrat socle » soumis à l'avis de la CME.

### ***Stratégie et perspectives de l'AP-HP en matière de médicaments de thérapie innovante (MTI) (P' Jean-Hugues TROUVIN)***

Les MTI regroupent la thérapie cellulaire, la thérapie génique et l'ingénierie tissulaire. Étant donné que les MTI doivent prendre une place croissante dans les activités médicales, l'AP-HP doit s'organiser pour permettre à ses praticiens de les utiliser en respectant les règlements français et européens qui encadrent leur fabrication et leur administration, notamment dans le cadre d'essais thérapeutiques. Aujourd'hui, trois de nos hôpitaux sont impliqués : Necker, Pitié-Salpêtrière et Saint-Louis. Le P' Jean-Hugues TROUVIN, pharmacien à l'AGEPS (Agence générale des équipements et produits de santé) de l'AP-HP, coordonne techniquement les réflexions menées dans ce domaine, avec de lourdes implications structurelles, organisationnelles, académiques et financières. Plusieurs projets sont en discussion. Le bureau a jugé prématurée une présentation sur ce sujet devant la CME, dans la mesure où le directoire n'a pas encore émis d'avis sur les diverses options stratégiques envisageables. La CME en sera informée dès que possible : selon toute vraisemblance, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

### ***Projet et organisation du comité d'évaluation et de diffusion des innovations technologiques (CEDIT, P' Loïc GUILLEVIN)***

Le CEDIT a été créé en 1982 pour donner son avis sur la diffusion des innovations technologiques à l'AP-HP et assurer une veille technologique. Le P' Loïc GUILLEVIN en a pris la tête depuis le mois de septembre, avec mission de définir un nouveau projet adapté à l'évolution des besoins de l'AP-HP, et complémentaire du travail accompli par la Haute autorité de santé (HAS). Il présentera ce projet en **dix minutes**.

### ***Baromètre interne de l'AP-HP (M. Antoine SOLOM, Institut Ipsos)***

Le baromètre interne sonde l'opinion des personnels de l'AP-HP sur notre institution et sur leurs conditions de travail. Le questionnaire diffusé au printemps dernier a obtenu un taux de réponses de 26 % pour l'ensemble des salariés, et de 17 % pour les personnels médicaux. En **quinze minutes**, M. SOLOM présentera les résultats de cette enquête, que la sous-commission *Vie hospitalière* de la CME analysera pour concevoir des programmes médicaux d'action.

### ***Bilan social 2012 de l'AP-HP (MM. Christian POIMBŒUF et Jérôme HUBIN)***

Le bilan complet sera disponible sur le site de la CME. M. Christian POIMBŒUF (**cinq minutes**) et M. Jérôme HUBIN (**dix minutes**) en résumeront les principaux enseignements concernant respectivement les personnels non médicaux et médicaux.

### ***Révision 2014 des effectifs de praticiens hospitaliers (P' Thierry BEGUE, M. Jérôme HUBIN)***

La CME examinera (**sans limite de temps**) le classement des demandes qu'ont successivement préparé les groupes hospitaliers, le groupe restreint de la CME et son bureau élargi (bureau et sous-commission *Temps et*

*effectifs médicaux*) ; quelques-unes restent en balance entre un classement A (soutien) ou C (rejet) et devront faire l'objet d'un arbitrage. La liste ainsi établie sera proposée au directeur général. Lors de sa séance du 14 janvier, la CME votera sur la liste arrêtée par le directeur général avant sa transmission à l'ARSIF.

Le prochain bureau de la CME se réunira le **18 décembre 2013**.

Loïc CAPRON, le 4 décembre 2013